



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

diplômes

Question écrite n° 95786

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la communication et la promotion de l'enseignement agricole auprès des élèves. Toutes les actions de communication, que ce soit lors des salons (affiches et plaquettes) ou via Internet, participent à l'accessibilité de l'information pour une meilleure orientation des élèves. Or les lycées agricoles, les services régionaux de la formation et du développement (SRFD) et les services d'orientation rencontrent des difficultés de communication dues aux nombreux changements de dénomination des bac pro ou BTS en réforme. En effet, ces modifications en cours bloquent la sortie de nouveaux supports de communication. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour stabiliser et pérenniser au plus vite les dénominations des diplômes de l'enseignement agricole.

Texte de la réponse

Afin de répondre aux enjeux sociétaux majeurs et aux défis de demain portés par le ministère dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'aménagement du territoire, l'enseignement agricole a engagé depuis deux ans la rénovation nécessaire de son offre de formation, inscrite dans les réformes en cours du système éducatif. Pour mieux identifier la diversité du champ couvert par ces formations, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche a changé la dénomination de l'enseignement agricole en « enseignement et formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires ». Pour illustrer cette nouvelle dénomination, mieux faire connaître les formations qui s'y rapportent, et améliorer la visibilité de ce système d'enseignement, un effort conséquent de communication a été réalisé depuis la rentrée scolaire 2010 : publication d'une brochure « paroles de jeunes », regroupant des témoignages de jeunes en formation dans l'ensemble des secteurs couverts, renouvellement d'une convention avec l'ONISEP, organisation dans le cadre du salon de l'éducation d'un colloque : « l'enseignement agricole : des formations et des métiers 100 % nature », adressé aux personnels d'orientation de l'éducation nationale. Ces éléments permettent de renforcer l'information sur l'évolution des diplômes et leur dénomination, évolution toujours nécessaire pour adapter les contenus aux évolutions des métiers, avec des dénominations reflétant au mieux les finalités du diplôme, facilitant leur reconnaissance par les futurs employeurs, et le souci qu'elles soient vecteurs d'attractivité pour les jeunes. Ces dénominations sont discutées et font l'objet d'un avis des instances de concertation, et en particulier de la commission professionnelle consultative, qui regroupe les acteurs et les partenaires professionnels de l'enseignement agricole.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95786

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13417

Réponse publiée le : 1er février 2011, page 917